

Atlas Contrôle
Boulevard Lambertmont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

41.328

Date du contrôle:

27/03/2024

Lieu du contrôle:

Chaussée de Lille 365 7700 Mouscron Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Simon Lemaître

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-029/6180034

Date d'émission:

27/03/2024 13:44:38

Prochaine visite avant le:

27/03/2025

Donneur d'ordre

Nom

PEB Mouscron

Adresse

rue de la paix 2, 7700 Mouscron

Email

pebmouscron@gmail.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Chaussée de Lille 365 7700 Mouscron Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Chau. de Lille 365, 7700 Mouscron

Adresse du propriétaire**Installateur**

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

16348031

Code EAN

Nc

Liaison compteur-tableau

EXVB 4X16

Tension de service

3 x 400 V + N

Protection générale

66 A 4P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambertmont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
OK	OK	avant 81	après 81
Description de l'installation	TGBT ? (Pas de plan et pas d'identification partie maison)		
	Td 2 1 x 4P disj 32A 6mm ² 1 x 4P disj 20A 4mm ² 1 x 2P disj 32A 6mm ² 3 x 2P disj 20A 2,5mm ² 3 x 2P disj 16A 2,5mm ²		
	TD 3 5 x 2P disj 20A 2,5mm ²		
	TD 4 7 x 2P disj 20A 2,5mm ² 1 x 2P disj 16A 1,5mm ²		
Nombre de tableaux	3		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	OK		
Matériel fixe	OK		
Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	5		
Isolement (M Ω)	>0.5		

Remarques

- Le bien est meublé au moment du contrôle.
- Les schémas électriques sont à joindre au dossier technique de l'installation électrique.
- Le contrôle électrique porte uniquement sur les parties visible de l'installation.
- L'éclairage n'est pas placé de façon définitive.
- Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.
- Il est primordial que le responsable des travaux veille à ce que le matériel placé respecte scrupuleusement les prescriptions du fabricant tout au long de la durée de vie de l'appareil.
- Le contrôle porte uniquement sur les parties mentionnées sur le rapport.

LE CONTRÔLE PORTE UNIQUEMENT SUR LA PARTIE HABITABLE DU BIEN, les parties relatives au commerce n'ont pas été contrôlées.
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

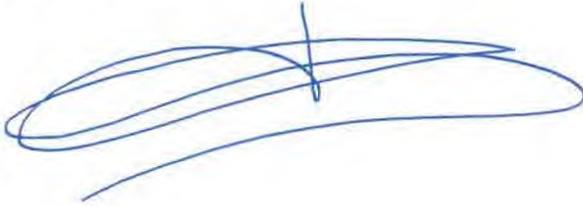
CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles
les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles



Tableau 1

Liste des infractions

Les schémas unifilaires et/ou d'implantations de l'installation sont à réaliser ou à compléter. (L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1)

Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (L1 4.2.2.2 ; 5.2.4) - à vérifier

L'introduction des câbles dans le matériel électrique est à revoir. - sortie TGBT

L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.

Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés. (L1 5.2.6) - cuisine

Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées. (L1 5.2.1.5)

Libellé

Photo

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé

Photo

Introduction des câbles



